

Faen infos

Postes aux concours 2010



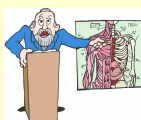
Le ministère de l'Éducation nationale a publié récemment le nombre de postes offerts aux concours du second degré.

Alors que le projet de loi de finances prévoit la suppression de 16 000 postes dans le public à la rentrée 2010, le nombre de postes mis aux concours externes du privé est multiplié par deux et passe pour le CAFEP-CAPES de 569 à 1 260.

Scandaleux!

Cessation Progressive d'Activité

Conditions :



Avoir 57 ans au 31/12/2010, 33 ans de cotisations tous régimes confondus, dont 25 en qualité de fonctionnaire.

La demande de CPA doit être déposée à des dates différentes selon les académies, le délai légal minimum étant de deux mois avant la date d'entrée en CPA.

CPA à taux dégressif :

- 2 années de service à 80% d'un temps complet rémunéré à 85,71% du traitement à taux plein,
- puis un service de 60% rémunéré à 70% du traitement à taux plein.

CPA à taux fixe :

Service de 50% d'un temps plein, rémunéré à 60% du traitement à taux plein.

Il est possible, lors de la demande de CPA, d'opter pour une cotisation retraite sur la base du traitement à taux plein, **cette option étant irrévocable.**

Pour plus de précisions, contactez la section académique de votre syndicat.

Journées nationales d'action



Les fédérations «Fonction Publique» ainsi que sept fédérations de l'Éducation Nationale, dont la FAEN, ont décidé d'une semaine d'actions diverses du 11 au 16 janvier 2010.

En conséquence, **la FAEN appelle à participer à cette semaine d'action, sans appel à la grève.**

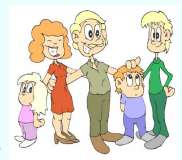
La FAEN appellera également les personnels ne travaillant pas le jeudi 21 janvier à participer aux manifestations locales ou rassemblements qui seront organisés ce jour-là.

La plateforme revendicative porte sur les éléments Fonction Publique (suppressions de postes, salaires et emploi) ainsi que sur les dossiers Éducation suivants : budget 2010, pseudo revalorisation, mastérisation, mobilité, lutte contre la précarité.



Prestations familiales

Aucune augmentation des prestations familiales n'est appliquée en 2010 !



Malgré l'avis défavorable du conseil d'administration de la caisse nationale des allocations familiales, les pouvoirs publics ont refusé tout "coup de pouce" au montant des prestations qui aura pour conséquence **une perte de pouvoir d'achat** pour les familles.

A contrario, la revalorisation de 2,8 %, au titre de l'augmentation du coût de la vie des plafonds d'attribution des aides familiales préconisée par la CNAF est appliquée.

Pour mémoire, en 2009 :

- les prestations avaient été revalorisées de 3 %,
- les plafonds d'attribution l'avaient été de 1,5 % .

Congés de formation

Les demandes pour les congés de formation au titre de l'année scolaire 2010-2011 doivent être déposées actuellement.

Rappel :

- Période limitée à 12 mois pour



l'ensemble de la carrière.

- Rémunération forfaitaire égale à 80% du traitement brut et de l'indemnité de rési-



dence perçus au moment de la mise en congé (plafonnée à l'indice 543).

- Frais de formation non pris en charge.